



## AVIS DE CONVOCATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

Date : le mercredi 5 septembre

Lieu : au gymnase de l'école

Heure : 18 h 30

Cher parents,

Vous êtes conviés à venir participer à notre assemblée générale de parents qui aura lieu le mercredi 5 septembre à 18 h 30, au gymnase de l'école. **La première rencontre de parents suivra cette assemblée.**

L'implication des parents dans la vie de l'école publique est essentielle à son évolution. Quelle que soit la forme que prend cette implication, elle contribue au rayonnement et à l'épanouissement de l'école, en plus de l'aider à remplir pleinement sa mission éducative.

Lors de cette rencontre, nous procéderons à la nomination de nouveaux membres parents pour le conseil d'établissement 2018-2019. Le Conseil d'établissement (C.É.) est un comité dont les rôles et responsabilités sont prévus à la *Loi sur l'instruction publique*. Composé de parents-bénévoles, de membres du personnel de l'école, de représentants de la communauté, le C.É. constitue l'endroit privilégié pour participer aux décisions importantes qui concernent l'école et les élèves. C'est un lieu de concertation avec les autres personnes qui œuvrent à l'école.

Un vote pour l'élection des nouveaux membres du conseil d'Établissements aura lieu ainsi que la décision de la tenue d'un O.P.P. à l'école des Bourlingueurs.

Voici l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 septembre 2017
4. Procédure d'élection
5. Présidente d'élection : Madame Nathalie Nadeau
6. Élection des nouveaux membres parents au conseil d'établissement
7. Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut
8. Mise en place d'un organisme de participation des parents
9. Levée de l'assemblée.

Au plaisir de vous y voir!

*Marie-Eve Laplante*

Présidente du conseil d'établissement